

1er au 9 novembre 2012

TUNISIA RALLY TOUR



THE ORIGINAL ROAD RALLY CONCEPT



Organisation
R.C.C. - MYTHIC EVENTS

ASSURANCE & ASSISTANCE VOYAGE

RAPATRIEMENT - FRAIS MEDICAUX - JURIDIQUE

Pilotes :

Ces garanties sont acquises pour les pilotes, soit via leur licence FFM, soit via une assurance souscrite par l'organisateur en complément des garanties acquises dans la licence. L'organisateur a souscrit un contrat spécifique pour le Tunisia Rally Tour, auprès de la compagnie d'assurance ELVIA (Groupe Allianz - Mondial Assistance).

Une attention particulière a été portée à la garantie "Rapatriement d'un blessé" qui sera mise en œuvre indépendamment du rapatriement de la moto, sous le contrôle des médecins coordinateurs (tunisien et français) et après validation du médecin de la société d'Assistance.

Une procédure exclusive mise en place entre l'Organisation, & le service des Douanes Tunisiennes, permettra le retour de toute personne indépendamment du rapatriement de leur véhicule (moto, auto ou fourgon).

Une garantie "Annulation" est proposée aux Pilotes, à un coût très modéré (29 €) leur garantissant le remboursement de leur inscription en cas d'impossibilité pour eux de prendre le départ du rallye (selon conditions particulières et générales du contrat d'assurance).

Non Pilotes :

Attention, cette offre *concerne uniquement* les personnes qui s'inscrivent en catégorie « **Gentleman Biker** », « **Passager Gentleman Biker** » ou « **Accompagnant** ».

Nous vous proposons pour la durée du Tunisia Rally Tour de souscrire par notre intermédiaire à une assurance voyage. Cette assurance est bien sûr facultative, bien que nous vous conseillions vivement de la souscrire.



MYTHIC EVENTS en collaboration avec CCM, le spécialiste de l'assurance voyages, vous proposent l'assurance TUNISIA TRANQUILITY, spécialement étudiée pour le Tunisia Rally Tour et souscrit auprès d'Elvia (groupe Allianz-Mondial Assistance), une des toutes premières compagnies mondiales d'assurances de personnes

TARIFS TUNISIA TRANQUILITY (en euros) :

Durée	Formule Serenity Destination Tunisia Rally Tour	Formule Cover Max Destination Tunisia Rally Tour
Pilotes	✓	29
Gentleman Biker	29	49
Accompagnants	29	49
Bénévoles	✓	Sans objet

✓ = inclus dans inscription pilote & prise en charge par l'organisation pour bénévoles

Tarifs en euros par personne

Pas d'âge limite à l'adhésion

Souscription réservée aux résidents de l'Union Européenne (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion, Suisse y compris)

Ces formules s'adressent autant aux Pilotes, Gentlemen Bikers, qu'Accompagnants.

La Formule Serenity est incluse dans l'inscription des Pilotes.

Les Gentlemen Bikers et Accompagnants peuvent souscrire la formule souhaitée, selon les tarifs ci-dessus.

RESUME DES GARANTIES (voir détail des garanties pages suivantes):

Formule Serenity (incluse dans l'inscription des Pilotes) :

- ❖ Assistance-Rapatriement-Protection Juridique
- ❖ Couverture médicale
- ❖ Dommage aux bagages
- ❖ Responsabilité civile
- ❖ Capital accidents

Formule Cover Max :

- ❖ Toutes les garanties ci-dessus + assurance Annulation

DETAIL DES GARANTIES

GARANTIES	MONTANTS ET LIMITES	FRANCHISES OU SEUILS
-----------	---------------------	----------------------

- **L'annulation de votre voyage (formule cover max uniquement)**

Suite à la survenance d'un événement prévu par le contrat (sauf celui stipulé ci dessous)	Remboursement des frais d'annulation selon le barème prévu aux Conditions Générales dans la limite de	Par personne assurée : 30€
Suite à la modification de la date des congés par l'employeur	<ul style="list-style-type: none"> • 3 000€ par personne assurée • 15 000€ par événement 	25% du montant des frais d'annulation garanti avec un minimum de 150€ par personne assurée

- **L'assistance-rapatriement et protection juridique (formules cover max et serenity)**

Organisation et prise en charge de votre retour ou de votre transport vers un établissement hospitalier		
Organisation et prise en charge du retour d'un accompagnant assuré et des enfants mineurs	Frais réels	Néant
Organisation et prise en charge des frais de transport en cas de retour anticipé		
Assistance en cas de décès d'une personne assurée :		
Transport du corps	Frais réels	Néant
Frais funéraires	Dans la limite, par personne assurée et par sinistre, de 1 500 €	
frais supplémentaires de transport des membres assurés de la famille du défunt ou d'une personne assurée	Frais réels	
Assistance juridique à l'étranger :		
Remboursement des honoraires d'avocat	Dans la limite, par personne assurée et par sinistre, de 1 500 €	Néant
Avance sur cautionnement pénal	Dans la limite, par personne assurée et par sinistre, de 7 500 €	

- **La couverture médicale (formules cover max et serenity)**

Frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger :		
Frais restant à votre charge	Dans la limite suivantes, par personne assurée et par période d'assurance de 150 000 €	Par sinistre 30 €
Avance des frais d'hospitalisation	Frais réels	Néant
Hospitalisation sur place :		
Prise en charge des frais d'un trajet aller et retour permettant à un membre de votre famille de se rendre à votre chevet :	Dans la limite suivante par personne assurée et par sinistre de 750 €	Néant
Frais de secours		Néant

- **Dommages aux bagages (formules cover max et serenity)**

Disparition et/ou détérioration accidentelles des bagages, objets et effets personnels	Indemnisation en valeur de remplacement, sous déduction de la vétusté, dans la limite de 750 € par personne assurée et par sinistre	Par personne assurée et par sinistre 30 €
Vol des objets de valeur	Indemnisation en valeur de remplacement, sous déduction de la vétusté, dans la limite de 50% du montant de la garantie «Dommages aux bagages», par personne assurée et par sinistre	

- **Responsabilité civile vie privée a l'étranger (formules cover max et serenity)**

Dommages corporels et immatériels consécutifs	Dans la limite, par sinistre, de 4 500 000 €	Par sinistre 75 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs	Dans la limite, par sinistre, de 45 000 €	
Tous dommages confondus: Corporels, matériels et immatériels consécutifs	Dans la limite, par sinistre, de 4 500 000 €	

- **Individuelle accidents (formules cover max et serenity - Garantie non acquise pour les Pilotes)**

Capital en cas de décès	Dans les limites suivantes :	Néant
Capital en cas d'invalidité permanente	>Assuré âgé de 16 ans et plus et de moins de 70 ans : dans la limite, par personne, de 30 000 € >Assuré âgé de moins de 16 ans et de 70 ans et plus : dans la limite, par personne, de 2 000 €	Franchise relative :10% de taux d'invalidité
Cumul par événement	Dans la limite, par événement, de 2 300 000 €	Néant

